

SEANCE DU 25 JANVIER 2011

Convocation : 18 janvier 2011

Madame, Monsieur,

Je vous saurais gré de bien vouloir assister à la prochaine réunion du Conseil Municipal qui aura lieu **Mardi 25 janvier 2011 à 20 h 00**, Salle du Conseil Municipal, en Mairie.

Je vous remercie et vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de mes salutations distinguées.

Le Maire,

Jacques CHEVAL

ORDRE DU JOUR :

- 1. Signature d'une convention avec le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de la Drôme pour la réalisation totale sur les processus matérialisés ou dématérialisés et actes transmis à la Caisse Nationale de Retraites des Agents des Collectivités Locales (C.N.R.A.C.L).**
- 2. Autorisation de mandater des factures d'investissement avant le vote du Budget Primitif 2011**
- 3. Contrat Urbain de Cohésion Sociale (C.U.C.S.) – Bilan 2010 – Programmation 2011**

Nombre de membres : 27

Présidence : Monsieur Jacques CHEVAL, *Maire*.

Présents : J. CHEVAL, Maire - P. VIAL, A. BOUVAREL, M. DUMONTEIL, M. MOYROUD, J. BRUYERE, L. FOUREL, Adjoints - C. SONNIER, C. ROMANAT, A. BOBICHON, C. MALBURET, M. GUILLERMO, P. DELPEY, M. DESCORMES, P. BAYLE, N. LAFAURIE, C. PERRET, S. FIGUET, F. BAYLE, P. JOUVET, D. VEZANT, J.-Y. BRACHET Conseillers Municipaux.

Absents excusés : Ont donné pouvoir pour voter en leurs lieu et place : D. LELEUX à M. MOYROUD ; F. SAPET à C. PERRET ; A. PLUTON à D. VEZANT ; F. GABET à J.-Y. BRACHET.

Absents : B. GIRARDET.

Secrétaire : P. BAYLE

DECISIONS DU MAIRE :

Monsieur le Maire donne lecture au Conseil Municipal des décisions qu'il a signées en vertu de l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales, et par délégation de compétences accordée au Maire par le Conseil Municipal, par délibération en date du 25 mars 2008.

**SIGNATURE D'UNE CONVENTION AVEC LE CENTRE DE GESTION
DE LA FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE DE LA DROME**

**REALISATION TOTALE SUR LES PROCESSUS MATERIALISES
OU DEMATERIALISES ET ACTES TRANSMIS A LA CNRACL**

Monsieur Patrice VIAL, Maire-Adjoint chargé des Finances, propose au Conseil Municipal, conformément à la législation en vigueur, de signer une convention avec le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de la Drôme (CDG 26), afin de lui confier la réalisation totale sur les processus matérialisés ou dématérialisés et actes transmis à la Caisse Nationale de Retraites des Agents des Collectivités Territoriales (C.N.R.A.C.L.).

Le CDG 26, dès lors qu'il est intervenu pour le compte de l'employeur, sera l'interlocuteur unique de la Caisse des Dépôts et Consignations - Branche CNRACL.

Les interventions du CDG 26 concernent les dossiers et processus suivants :

- la validation, la régularisation de services et le transfert de droits,
- la liquidation des droits à pension normale, d'invalidité et de réversion,
- la reprise d'antériorité des carrières (données administratives) et la pré-liquidation (données administratives et familiales).
- l'immatriculation de la collectivité

La valeur unitaire des processus concernés est fixée selon le tableau suivant :

Type de Dossier	Réalisation totale
Immatriculation	44,00 €
Validation services	60,00 €
Régularisation	60,00 €
Rétablissement des droits	91,00 €
Liquidation pension vieillesse	60,00 €
Liquidation pension invalidité	60,00 €
Liquidation pension réversion	60,00 €
Transfert fichiers dématérialisés (historique carrière et pré-liquidation)	60,00 €
Simulation de pension	Gratuit

Les tarifs pourront être revus chaque année par le Conseil d'Administration.

La facturation sera établie, semestriellement, selon les processus, nombre et type de missions effectués par le CDG 26.

La présente convention serait conclue pour la période du 1^{er} janvier 2011 au 31 décembre 2013.

Entendu lecture de la convention,

Et après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- **Autorise** Monsieur Patrice VIAL, Maire-Adjoint, à signer la convention relative à la réalisation totale sur les processus matérialisés ou dématérialisés et actes transmis à la C.N.R.A.C.L., avec le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de la Drôme.

Monsieur Jacques CHEVAL, Maire et Président du Centre de Gestion de la FPT de la Drôme n'a pas pris part au vote.

La présente délibération peut, dans un délai de deux mois, faire l'objet des voies de recours suivantes :

- recours gracieux
- recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Grenoble

AUTORISATION DE MANDATER DES FACTURES D'INVESTISSEMENT AVANT LE VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2011

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que, conformément à l'article L 1612-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, et jusqu'à l'adoption du budget, la Commune peut mandater les factures d'investissement dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent.

Ces crédits seront inscrits au Budget Primitif 2011 lors de son adoption.

Il y a lieu de créditer les comptes suivants :

- Programme Voirie n°298 - Compte 2315 - d'un montant de 30 000,00 €
Les crédits votés au BP 2010 s'élevaient à 282 000,00 €.
- Non affecté - Compte 202 Frais documents d'urbanisme - d'un montant de 10 000,00 €
Les crédits votés au BP 2010 s'élevaient à 333 628,03 €.

Après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal, par 22 voix pour et 4 abstentions,

- **Autorise** le Maire à mandater les factures d'investissement avant le vote du Budget Primitif 2011.

La présente délibération peut, dans un délai de deux mois, faire l'objet des voies de recours suivantes :

- recours gracieux
- recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Grenoble

CONTRAT URBAIN DE COHESION SOCIALE BILAN DES ACTIONS 2010 - PROGRAMMATION DES ACTIONS 2011

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que le Contrat Urbain de Cohésion Sociale (CUCS) avait été signé pour une durée de trois ans (2007-2009) et prorogé d'une année par le Gouvernement dans l'attente d'une nouvelle contractualisation. Monsieur le Préfet nous informe que les CUCS sont prolongés jusqu'au 31 décembre 2014.

Le partenariat mis en place regroupe l'Etat, la Commune, le Conseil régional et l'ensemble des acteurs intéressés par la politique de la ville (CAF, Conseil Général de la Drôme...)

Le CUCS constitue le dispositif contractuel de mise en œuvre des politiques en faveur des habitants des quartiers sensibles - quartier de la Croisette et quartier des Rioux - et soutient principalement les actions, qui s'articulent autour des cinq thèmes prioritaires suivants définis en 2006 :

- l'accès à l'emploi et au développement économique,
- l'amélioration du cadre de vie,
- la réussite éducative,
- la prévention de la délinquance et la citoyenneté,
- la santé.

Monsieur le Maire dresse tout d'abord le bilan des actions menées en 2010, financièrement délicat à établir suite à la liquidation judiciaire annoncée du porteur de projets « Paroles de Saint-Vallier ».

Pour 2011, l'Etat a réduit sa participation de 30 % ce qui ramène le financement à 11 200 € au lieu de 16 000 €.

Le tableau de synthèse des programmations des actions annexé présente les financements attendus ainsi que les indicateurs chiffrés qui permettront d'évaluer les actions.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- Prends acte du bilan des actions menées en 2010 ;
- Approuve la programmation des actions pour 2011 ;
- Approuve les plans de financements présentés ;
- Autorise Monsieur le Maire à solliciter les subventions auprès des différents organismes ou collectivités, tel qu'indiqué en annexe, pour les actions menées dans le cadre du Contrat Urbain de Cohésion Sociale.

La présente délibération peut, dans un délai de deux mois, faire l'objet des voies de recours suivantes :

- recours gracieux
- recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Grenoble

Programmation Prévisionnelle CUCS 2011 - suite à la délibération du conseil municipal du 25 janvier 2011

FP	Porteurs de projet	Titre de l'action	Recettes totales 2011	Droit commun de la structure	Usagers	ETAT CUCS	Région CUCS et DC	CAF CUCS et DC	Commune de SAINT VALLIER CUCS	Autres CG26	Financier Autre Majoritaire	Indicateurs
Thématique 1 CUCS : réussite éducative et égalité des chances												
	commune de SAINT VALLIER	Animation familiales	12 065 €			3 200 €	0 €	3 000 €	4865	1 000 €		30 familles
Sous total Thématique 1 afficher pourcentage + nbres bénéficiaires						28,57%		100,00%	61,19%			
Thématique 2 CUCS : accès à l'emploi et développement économique												
	ARCHER	Insertion Professionnelle : nettoyage de rues	14 080 €	80 €		7 000 €	3 000 €		4 000 €			3 personnes concernées 840 heures
Sous total Thématique 2 afficher pourcentage + nbres bénéficiaires						62,50%			50,31%			
Thématique 3 CUCS : citoyenneté et prévention de la délinquance												
	commune de SAINT VALLIER	Ateliers langue : accès aux savoirs de base	2 015 €			1 000 €	1 000,00 €		15 €			20 personnes fréquentant l'atelier
Sous total Thématique 3 afficher pourcentage + bénéficiaires						8,93%			0,19%			
Fonds interministériel de prévention de la délinquance												
Thématique 4 CUCS : accès à la santé												
			0 €									
Sous total Thématique 4 (15% crédits CUCS Etat / 600 bénéficiaires)												
Thématique 5 CUCS : amélioration de l'habitat / cadre de vie												
	Commune de Saint-Vallier	Réunion régulière de type gestion urbaine de proximité	500 €			0 €			500 €			6 réunions 7 personnes présentes à chacune
Sous total Thématique 5 (pourcentage / nbres +bénéficiaires)									6,29%			
	Ville de SAINT VALLIER	MOUS (CUCS ETAT :)										
Engagement de droit commun de la Ville de ST VALLIER												
			28 660 €	80 €	0 €	11 200 €	4 000 €	3 000 €	9 380 €	1 000 €	0 €	
Investissement CUCS Région Rhône-Alpes												